Association BRINS D'EVEIL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Association BRINS D'EVEIL
Siège social : 18 rue Vauban
33000 - BORDEAUX

Ce rapport contient 6 pages en dehors des comptes annuels annexés soumis au visa du commissaire aux comptes

183 cours du Médoc - BP 10125 – 33041 BORDEAUX Cedex / Téléphone : 05 57 81 02 60 / Télécopie : 05 57 81 02 70
SARL AU CAPITAL DE 287 700 € / SIRET 402 893 309 00052 / NAF 6920Z
AUDECA Fabre Noutary & Associés, société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Grande Aquitaine

Association BRINS d'EVEIL

Siège social : 18 rue Vauban – 33000 BORDEAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association BRINS D'EVEIL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association BRINS D'EVEIL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note "Subventions d'Exploitation" de l'annexe détaille lesdites subventions en présentant, pour la majorité d'entre elles, leur provenance.

  Nous avons contrôlé que les subventions soient bien rattachées à leur exercice d'attribution et que le principe d'indépendance des exercices ait été respecté pour les subventions pluriannuelles.

- La note « dépréciation des actifs » des annexes expose les modalités de la dépréciation de la créance correspondant aux congés payés de la crèche « Les pieds dans l'eau », repris par la Mairie de Lacanau. Cette créance a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 19 713 euros sur l'exercice 2020.

  Nous avons apprécié les modalités de valorisation de cette créance, sur la base

des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests, notamment dits « de dépréciation » pour vérifier l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'organe délibérant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce

qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification

avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 31 octobre 2021

Pour **AUDECA FABRE NOUTARY & ASSOCIES**
Commissaire aux comptes

Stéphan KONTOWICZ
Associé, gérant

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	17 963	12 280	5 683	761
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 297 016	866 761	430 255	505 533
Installations techniques, matériel et outillage	74 294	41 356	32 939	12 640
Autres immobilisations corporelles	189 188	161 392	27 796	37 091
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	150		150	150
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	**1 578 611**	**1 081 789**	**496 822**	**556 174**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	70 005		70 005	92 238
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	281 933	19 713	262 220	552 648
Divers				
Valeurs mobilières de placement	7 500		7 500	7 500
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	884 181		884 181	210 747
Charges constatées d'avance				12 223
Total II	**1 243 619**	**19 713**	**1 223 906**	**875 356**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**2 822 230**	**1 101 502**	**1 720 729**	**1 431 530**

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consomptibles		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise	**80 000**	**80 000**
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise	80 000	80 000
Ecarts de réévaluation		
Réserves	**129 858**	**47 746**
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	129 858	47 746
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	**147 896**	**82 113**
Situation nette (sous-total)	**357 753**	**209 859**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	114 441	153 266
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	**472 194**	**363 125**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	747 325	642 343
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	747 325	642 343
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 432	96 580
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	291 626	259 077
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 895	35 373
Produits constatés d'avance	111 257	35 032
Total IV	**1 248 535**	**1 068 405**
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**1 720 729**	**1 431 530**

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	11 197	10 478
Ventes de biens et de services	**1 659 168**	**1 919 386**
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	1 659 168	1 919 386
Produits de tiers financeurs	**1 278 854**	**1 332 846**
Concours publics et subventions d'exploitation	1 278 854	1 332 846
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	11 944	14 595
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	7 008	7 014
Total I	**2 968 170**	**3 284 318**
CHARGESD'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	611 570	662 281
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	134 467	152 926
Salaires et traitements	1 576 660	1 773 767
Charges sociales	418 554	512 346
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	100 900	101 571
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	7 809	6 073
Total II	**2 849 959**	**3 208 965**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**118 211**	**75 354**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilées	131	924
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	**131**	**924**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assililées	9 272	10 687
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	**9 272**	**10 687**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**-9 141**	**-9 764**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**109 070**	**65 590**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	38 825	38 825
Total V	**38 825**	**38 825**

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		43
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		22 260
Total VI		**22 303**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**38 825**	**16 523**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	**3 007 127**	**3 324 067**
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	**2 859 231**	**3 241 955**
EXCEDENT OU DEFICIT	**147 896**	**82 113**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : BRINS D'EVEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 720 729 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 147 896 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/03/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 à 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	12 035	5 928		17 963
Immobilisations incorporelles	**12 035**	**5 928**		**17 963**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	705 000			705 000
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	592 016			592 016
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	45 426	28 869		74 294
- Installations générales, agencements aménagements divers	103 553	1 687		105 239
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	78 883	5 065		83 948
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**1 524 877**	**35 621**		**1 560 498**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	150			150
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**150**			**150**
ACTIF IMMOBILISE	**1 537 062**	**41 549**		**1 578 611**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 274	1 006		12 280
Immobilisations incorporelles	**11 274**	**1 006**		**12 280**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	344 008	37 889		381 898
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	447 475	37 388		484 863
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	32 786	8 570		41 356
- Installations générales, agencements aménagements divers	88 848	4 574		93 423
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	56 496	11 472		67 969
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**969 614**	**99 894**		**1 069 508**
ACTIF IMMOBILISE	**980 888**	**100 900**		**1 081 789**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 351 939 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	70 005	70 005	
Autres	281 933	281 933	
Charges constatées d'avance			
Total	**351 939**	**351 939**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - avoirs à recevoir	1 527
LACANAU : congés payés sur salariés repris	19 713
Prestations PSU à recevoir	36 282
Subvention Ville de BIGANOS : complément pour équilibre 2018	16 252
Subvention Ville de MIOS : appel de fonds de 08 à 12 2020	54 491
Subvention Ville de HOURTIN : appel de fonds de 10 à 12 2020	40 583
Subvention Ville de LACANAU : appel de fonds de 10 à 12 2020	38 598
Subvention MSA : convention 2020 pour 5 places	57 686
Total	**265 131**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	22 848		3 135	19 713
Total	**22 848**		**3 135**	**19 713**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			3 135	
Financières				
Exceptionnelles				

Les congés payés dûs à la structure au titre de la reprise, en 2017, des salariés de la structure de LACANAU n'ayant toujours pas été payés, la somme a fait l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant de 19 712.97 €.

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 248 535 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	747 325	406 529	235 948	104 848
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 432	95 432		
Dettes fiscales et sociales	291 626	291 626		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 895	2 895		
Produits constatés d'avance	111 257	111 257		
Total	**1 248 535**	**907 739**	**235 948**	**104 848**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	350 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	244 881			
(**) Dont envers les associés				

Il a été souscrit un emprunt court terme (moins d'un an) libéré à hauteur de 350 000 € au 31/12.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	26 923
Intérêts courus sur emprunts	543
Dettes prov. pour congés à payer	105 868
Personnel - autres charges à payer	38 845
Charges sociales s/congés à payer	28 745
Charges sociales - charges à payer	2 961
Etat - autres charges à payer	8 417
Total	**212 302**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Subvention CE MSA	3 885		
Adhésions	6 493		
CAF excédent sur PSU 2020	12 098		
Subvention Ville de BIGANOS : excédent 2019	20 430		
Subvention Ville de BIGANOS : excédent 2020	68 351		
Total	**111 257**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 5 386 Euro
Honoraire des autres services : 0 Euro

Impact de l'événement Covid-19 sur les charges

Réduction des frais d'activité (41 000 €)
Frais supplémentaires liés aux contraintes sanitaires (protection) : 20 000 €.

Activité partielle à hauteur de 148 000 €.

Subventions d'exploitation

Subvention Ville de Bordeaux : 558 000 €
Subvention Ville de Biganos : 156 027.20 € (dont 41 636.20 € de subventions en nature liées au Batîment, aux Fluides et aux coûts réels des repas en tenant compte d'un excédent budgétaire à restituer de 68 351 € au titre de 2020)
Subvention Ville de Hourtin : 162 561.78 € (152 647 € pour 2020 et 9 914.78 € de régulariation PSU)
Subvention Ville de Lacanau : 154 392 €
Subvention Ville de Mios : 132 487.86 €
Subventions MSA Gironde, MSA Services : 69 773.34 €
Subvention Bordeaux Inter Challenge : 13 833.34 €
Subventions sur contrats aidés : 36 778.02 €
Subventions People & Baby : - 4 999.98 € (régularisation 2018)

Impact de l'événement Covid-19 sur les autres produits

Baisse très nette de l'activité (25 %) soit un manque à gagner d'approximativement 429 000 €.

Aides spécifiques de la CAF de 206 000 € et de la MSA de 10 400 €.

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
Rembt dépenses de formation	375	
Rembt organismes sociaux	6 151	
Remboursements d'assurance	2 282	
	8 808	
Total	**8 808**	

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Subventions d'investissement virées au résultat		38 825
TOTAL		**38 825**